



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 31 octobre 2023

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Annexe au préavis no 19/23 relative au budget de l'année 2024

I. Commentaires sur les sections du compte de fonctionnement

1. ADMINISTRATION GENERALE

101 Conseil général

101.300.00 Salaires aux commissions (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	11'000.-
Diminution	CHF	2'000.-
Au budget 2024	CHF	9'000.-

Aucune élection cantonale ou fédérale au système proportionnel n'est prévue en 2024.

102 Municipalité

102.300.00 Salaires et vacations des municipaux (compte charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	70'000.-
Augmentation	CHF	18'200.-
Au budget 2024	CHF	88'200.-

Les heures toujours plus importantes et la complexité des dossiers à traiter expliquent l'augmentation de ce poste. Dans ce poste, CHF 3'200.- sont à la charge du SIAERV (voir compte 102.435.00). En effet, la fiduciaire a demandé une modification de pratique afin de couvrir correctement socialement le municipal en charge de ce dicastère.

102.306.00 Indemnisations et remboursements de frais (compte charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	2'000.-
Augmentation	CHF	1'200.-
Au budget 2024	CHF	3'200.-

Cette augmentation est due à l'utilisation croissante de l'infrastructure informatique privée. Le forfait pour l'utilisation du téléphone et des outils informatiques privés sont augmentés à CHF 500.- par municipal et par année (avant CHF 300.-). Les impressions sont également comprises dans ce montant.

110 Administration

110.309.00 Autres charges (comptes de charges)

Au budget 2023 adopté	CHF	12'500.-
Augmentation	CHF	6'000.-
Au budget 2024	CHF	18'500.-

Il s'agit d'un compte fourre-tout. Son augmentation est due aux formations liées au passage à MCH2 en 2026 et à une formation d'aide comptable pour notre boursière.

110.317.00 Réceptions, manifestations (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	4'500.-
Augmentation	CHF	4'000.-
Au budget 2024	CHF	8'500.-

Cette augmentation est due à l'organisation par notre Commune du 1er août. Cette année, cette fête a de nouveau rencontré un vif succès à Rances avec des records d'affluence. Afin de fixer ce montant, nous nous sommes basés sur les comptes 2022.

110.318.03 Frais Informatique (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	20'000.-
Augmentation	CHF	2'000.-
Au budget 2024	CHF	22'000.-

Ce compte devient un poste important pour notre budget. En effet, la digitalisation et la numérisation deviennent incontournables même pour la grandeur de notre Commune.

110.331.00 Amortissement informatique Urbanus (compte de charge)

110.480.00 Prélèvement s/fds de réserve « informatique »

Au budget 2023 adopté	CHF	0.-
Augmentation	CHF	21'100.-
Au budget 2024	CHF	21'100.-

Ce poste comprend l'amortissement du Préavis 08/22 : Investissement - Renouvellement de l'infrastructure informatique. La durée d'amortissement se déroulera de 2024 à 2026. Ce montant est prélevé sur le fonds de réserve « informatique » 2820.27.

2. FINANCES

210 Impôts

Au budget 2023 adopté	CHF	1'553'300.-
Augmentation	CHF	39'680.-
Au budget 2024	CHF	1'592'980.-

Les sommes de CHF 1'200'000.- d'impôt sur le revenu + CHF 160'000.- impôt sur la fortune PP (Personne Physique) ont été estimées en suivant les recommandations de l'ACI (Administration cantonale des impôts) et les indications de notre fiduciaire.

Il est à noter que pour le financement d'une part des dépenses sociales, les impôts conjoncturels communaux sont pris en compte. Ces prélèvements conjoncturels sont des transferts financiers calculés sur la base des revenus d'impôts dit « irréguliers ». Il s'agit de recettes fiscales dont l'architecture ne garantit pas un revenu chaque année. Dans le système péréquatif, ces prélèvements se font sur les postes 210.404.00 droits de mutation et 210.441.00 impôts sur les gains immobiliers et sur l'impôt sur les successions et donations. Ces derniers représentent 50% des montants des comptes indiqués. De plus, il est de 30% sur le poste 210.441.01 impôts sur les frontaliers (Art 3. de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) Impôts conjoncturels).

210.451.00 Compensation RFFA (Régime fiscal et financement de l'AVS) (compte de produit)

Au budget 2023 adopté	CHF	1'000.-
Augmentation	CHF	2'000.-
Au budget 2024	CHF	3'000.-

Ce montant correspond à la compensation financière accordée par l'Etat pour atténuer les effets de la RFFA. Cette augmentation correspond à ce que nous avons réellement reçu en 2022 et 2023.

220 Finances

Péréquation directe horizontale

Sur la base des acomptes 2024 prévus et en fonction de notre taux d'imposition à 71%, nous avons estimé les montants de la péréquation de la manière suivante : L'alimentation du fonds de péréquation s'élève à CHF 437'096.- et le retour de ce même fonds est de CHF 215'000.-, soit un solde négatif de CHF 222'096.-. Tout comme en 2023, les retours prévus d'après les projections budgétaires sont de CHF 50'000.- pour les transports et CHF 40'000.- pour les forêts. L'historique nous montre que ces montants sont indicatifs et loin d'être précis.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

310 Terrains

310.318.01 Honoraires PGA (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	25'000.-
Diminution	CHF	23'000.-
Au budget 2024	CHF	2'000.-

Pour 2024, il est difficile d'identifier le montant nécessaire. Le Canton pourrait demander des adaptations de notre dossier pour l'approuver. Le cas échéant, la Municipalité reviendra vers avec une demande de crédit complémentaire auprès du Conseil.

320 Forêts

320.311.00 Achat de matériel, machines (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	200.-
Augmentation	CHF	6'000.-
Au budget 2024	CHF	6'200.-

Ce poste comprend l'achat d'une fendeuse à bois avec treuil pour CHF 6'000.-.

35 Bâtiments

La prime ECA pour tous les bâtiments a augmenté de manière substantielle en 2023. En effet, en janvier 2023, l'ECA a communiqué sa décision de relever l'indice des bâtiments de 125 à 135 points, soit une augmentation de 8%, entraînant de fait une augmentation des primes dans la même proportion pour tous les bâtiments communaux. Cette augmentation a surpris tout le monde et n'a pas été prévue dans le budget 2023. Les conséquences se constatent dans le budget 2024 dans les comptes 352/ 353/ 354/ 355 / 357/ 358.319.00.

352 Grande Salle

352.311.00 Achat de matériel, mobilier + équipement (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	1'000.-
Augmentation	CHF	17'000.-
Au budget 2024	CHF	18'000.-

Les éléments de la scène méritent un entretien. Le rideau doit être nettoyé et plusieurs éléments doivent être remplacés. De plus, la protection de sol doit être changée.

352.314.01 Entretien du bâtiment + installations fixes (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	32'000.-
Diminution	CHF	17'000.-
Au budget 2024	CHF	15'000.-

Il est prévu d'effectuer les travaux d'entretien suivants : repeindre les fenêtres CHF 5'000.-, curer les drains CHF 2'000.-, effectuer le diagnostic amiante CHF 1'500.- (voir remarques 353.314.02) et de modifier le chemin de fuite CHF 2'000.-. Le montant de CHF 10'500.- sera prélevé sur la réserve travaux futurs. Le solde correspond aux divers contrats d'entretien (installations de gym fixes, l'adoucisseur, brûleur, vérification des luminaires de secours, ramonage, séparateur de graisse).

352.480.00 Prélèv.s/fds de réserve "travaux futurs" (compte de produit)

Pour financer les travaux et achat de la protection de sol, un prélèvement de CHF 25'500.- s'effectuera sur le fonds de réserve.

353 Collège

353.314.00 Entretien du bâtiment (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	17'300.-
Diminution	CHF	3'160.-
Au budget 2024	CHF	14'140.-

Ce poste comprend l'aménagement de l'entrée de la tour CHF 10'000.-. Cette somme sera prélevée sur le fonds de réserve "travaux futurs" 2820.17. Le reste du montant est composé des contrats d'entretien de la cloche, de la chaudière à gaz, du ramonage et du contrat de location du défibrillateur.

353.314.02 Entretien des classes (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	15'000.-
Diminution	CHF	13'500.-
Au budget 2024	CHF	1'500.-

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ont demandé d'effectuer une opération amiante bâtiment scolaire. Ce diagnostic est évidemment à la charge des propriétaires de tels bâtiments.

353.480.00 Prélèv.s/fds de réserve "travaux futurs"(compte de produit)

Afin de financer les travaux dans la tour et le diagnostic amiante, un prélèvement pour un montant de CHF 11'500.- s'effectuera sur le fonds de réserve.

354 Eglise

354.312.00 Electricité et chauffage (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	3'300.-
Diminution	CHF	1'300.-
Au budget 2024	CHF	2'000.-

La diminution du nombre de cultes nous incite à diminuer ce poste.

354.318.00 Prestations de service Honoraires + Assurances (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	0.-
Augmentation	CHF	1'250.-
Au budget 2024	CHF	1'250.-

Ce montant correspond à notre participation pour les honoraires d'architectes et ingénieurs relatifs à la réfection de l'église catholique d'Orbe. Dans les années à venir, des frais de rénovation de cette dernière seront également à la charge de la Commune de Valeyres (2,5% du montant des travaux selon la clé de répartition).

La Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) définit les devoirs des communes comme suit :

Art. 23 Entretien des lieux de cultes

- 1 Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV et la FEDEC-VD.
- 2 Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées.
- 3 Elles pourvoient à la fourniture et à l'entretien du mobilier et du matériel nécessaires au culte.

355 Maison Neuve

355.314.00 Entretien du bâtiment (compte de charge)

355.480.00 Prélèvement sur fonds de réserve « travaux futurs » (compte de produit)

Au budget 2023 adopté	CHF	500.-
Augmentation	CHF	7'000.-
Au budget 2024	CHF	7'500.-

Ce montant comprend la création de deux places de parc à côté du "Casino" CHF 7'000.-. Ces places seront louées et le montant des travaux prélevé sur le fonds de réserve.

356 Divers bâtiment

356.314.00 Entretien du bâtiment (compte de charge)

356.480.00 Prélèvement sur fonds de réserve « travaux futurs » (compte de produit)

Au budget 2023 adopté	CHF	1'000.-
Augmentation	CHF	13'000.-
Au budget 2024	CHF	14'000.-

Ce compte comprend l'entretien des berceaux et de l'avant toit de la chapelle CHF 9'000.-, la vidange de la fosse septique de la cantine et du stand CHF 3'100.- et la vidange du séparateur à graisse de la cantine CHF 850.-. Les travaux de la chapelle feront l'objet d'un prélèvement sur le fonds de réserve 2820.17.

357 Hangar

357.314.00 Entretien hangar (compte de charge)

357.480.03 Prélèvement sur fonds de réserve « travaux futurs » (compte de produit)

Au budget 2023 adopté	CHF	500.-
Augmentation	CHF	20'000.-
Au budget 2024	CHF	20'500.-

Le hangar sera relié correctement aux eaux claires (EC) et eaux usées (EU). Le montant des travaux s'élève à CHF 20'000.- et sera prélevé sur le fond de réserve 2820.17.

358 La Vieille Auberge

358.312.00 Chauffage (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	5'000.-
Augmentation	CHF	5'000.-
Au budget 2024	CHF	10'000.-

La création de l'UAPE oblige la Municipalité à gérer le chauffage du bâtiment, de répartir et facturer les frais aux utilisateurs (UAPE et Restaurant). Les charges seront refacturées par le biais du compte de produits 358.427.01 Charges chauffage refacturées.

358.314.02 Entretien du bâtiment (compte de charge)

358.480.03 Prélèv.s/fds de réserve "travaux futurs" (compte de produit)

Au budget 2023 adopté	CHF	20'000.-
Augmentation	CHF	14'000.-
Au budget 2024	CHF	34'000.-

Un montant de CHF 30'000.- est prévu afin de changer les fenêtres de l'UAPE et du 1^{er} étage du Restaurant (côté route). De plus, nous avons une demande de mise en conformité de l'UAPE. Les travaux estimés sont de CHF 3'000.-. Ces dépenses seront financées par un prélèvement sur le fonds de réserve travaux futurs 2820.17.

4. TRAVAUX

430 Routes

430.314.02 Entretien et réparation des routes (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	47'900.-
Diminution	CHF	41'000.-
Au budget 2024	CHF	6'900.-

Ce poste comprend la réparation de fissures CHF 2'000.-, la convention Rte des Combes CHF 1'300.- et la convention Rte des Grands Crêts CHF 3'600.-. En ce qui concerne la réparation de la route RC 278 qui traverse notre commune, un préavis sera présenté en début d'année au Conseil général.

440 Parcs, promenades, cimetière

440.311.00 Achat matériel, divers équipements (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	11'000.-
Augmentation	CHF	5'300.-
Au budget 2024	CHF	16'300.-

Ce poste comprend l'achat d'un arbre (remplacement de l'arbre du 700ème) CHF 2000.- ; l'essence pour les différentes machines d'entretien (faucheuse, tondeuse, broyeuse, souffleuse) pour CHF 1'500.-, l'achat des sachets BRAVO pour CHF 500.-, divers achats et pots de fleurs pour CHF 2000.-, l'achat de fleurs pour CHF 2'000.- et l'achat d'une balançoire pour les petits CHF 2'500.- et un toboggan ondulé CHF 5'800.-.

451 Ordures ménagères

La construction de notre nouvelle déchetterie ne se déroule pas aussi vite que la Municipalité le souhaiterait. Actuellement, il est difficile de se prononcer sur une date de mise en service. Nous espérons vivement que le deuxième semestre 2024 nous permettra d'inaugurer cette infrastructure.

Les comptes ont été travaillés afin de présenter l'équilibre de ce domaine autofinancé. Les coûts ont été estimés sur la base des comptes 2022 et l'expérience 2023. Malheureusement, comme vous pouvez le constater, nous courrons après l'autofinancement sans y parvenir. Seule la mise en place de balances permettra de garantir le principe du pollueur-payeur. En effet, il s'agit de l'unique solution efficace et durable afin d'équilibrer les comptes des ordures ménagères.

Afin d'équilibrer le poste 451 Ordures ménagères, nous avons porté en compte **une réserve négative de CHF 3'240.-**. Si ce montant se réalise réellement, les utilisateurs devront payer, dans les années à venir ce déficit, en adaptant la taxe pondérale ou taxe forfaitaire.

De plus, le compte de produit 451.434.03 Déchets communaux (facture interne à la Commune) CHF 3'000.- a été créé, afin de comptabiliser le montant de l'élimination des déchets qui incombe aux Communes. Ce montant est pris en charge par les impôts sous le compte charge 440.314.01 Elimination des déchets communaux (facturation interne) : CHF 3'000.-.

451.314.00 Entretien déchetterie (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	5'000.-
Augmentation	CHF	9'000.-
Au budget 2024	CHF	14'000.-

Ce compte comprend la transformation d'un container inutilisé CHF 8'000.- afin d'améliorer la qualité du tri et l'entretien de la benne compacteuse CHF 4'000.- par l'entreprise Inetronic.

451.434.01 Taxes forfaitaires (compte de produit)

Au budget 2023 adopté	CHF	40'390.-
Augmentation	CHF	11'170.-
Au budget 2024	CHF	51'560.-

Cette augmentation est liée à l'augmentation de la taxe forfaitaire à **CHF 80.-** par habitant et à CHF **150.-** par entreprise (TVA comprise). (2021, CHF 60.- ; 2022, CHF 65.- ; 2023 CHF 70.-).

451.434.02 Taxes pondérales (compte de produit)

Au budget 2023 adopté	CHF	43'400.-
Diminution	CHF	8'200.-
Au budget 2024	CHF	35'200.-

Malgré l'augmentation de la taxe pondérale à **CHF 0.80 (TVA comprise)** par kilo pour 2024 (2021, CHF 0.60 ; 2022 CHF 0.65 par kilo ; 2023 CHF 0.70) nous enregistrons une diminution de recette. En effet, 62'000 kilos ont passé par la compacteuse en 2021 et en 2022, il s'agissait de 39'800 kilos. Nous avons adapté nos prévisions à la baisse et prévu 44'000 kilos.

460 Réseau d'égouts et d'épuration

Le réseau d'égouts et d'épuration fait également partie des domaines qui doivent être autofinancés.

En 2023, afin d'améliorer la couverture du Réseau d'égouts et d'épuration, l'annexe au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, approuvé par le Conseil général le 17 novembre 2020, devait être appliquée. Or, il s'est avéré très laborieux voire impossible d'obtenir les informations prévues dans l'annexe du règlement pour facturer les taxes annuelles fixes d'entretien des collecteurs EU (Eaux Usées). En revanche, nous venons d'obtenir les informations pour les eaux EC (Eaux Claires). Il s'agira de travailler ces données et de les introduire dans le système informatique. En ce qui concerne le prélèvement de la taxe pour les collecteurs d'EU une modification de l'annexe sera nécessaire. La Municipalité est en train de se pencher sur un projet qui sera soumis au Conseil général, lors du prochain Conseil 2024. En effet, ces entrées financières sont indispensables, afin de permettre d'autofinancer ce domaine. Actuellement, nous avons des coûts d'entretien, des amortissements, des imputations internes qui ne sont couverts par aucun produit. Cette situation est intenable car ces charges augmentent ! Nous ne pouvons ni prélever le déficit sur les impôts (insuffisants pour couvrir les dépenses courantes d'après le budget 2024) ni continuer à faire grossir une réserve négative.

Afin d'équilibrer le poste 460 Réseau d'égouts et d'épuration, nous avons porté en compte **une réserve négative de CHF 8'295.-**. Si ce montant se réalise réellement, les utilisateurs devront le payer dans les années à venir.

460.314.00 Entretien des raccordements & entretien du réseau

Au budget 2023 adopté	CHF	30'000.-
Diminution	CHF	15'000.-
Au budget 2024	CHF	15'000.-

Il est prévu de refaire des conduites d'eaux claires (EC) endommagées, obstruées sur le territoire communal. Ce poste comprend également deux regards à CHF 2'500.-.

460.314.01 Curage des collecteurs EU et EC (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	20'000.-
Diminution	CHF	19'000.-
Au budget 2024	CHF	1'000.-

Ce poste comprend le contrat d'entretien pour la pompe du Ch. de Marex. (EU = Eaux Usées ; EC = Eaux Claires). En 2024, le curage des collecteurs n'est pas compris dans ce compte. Ces travaux seront comptabilisés dans le compte d'investissement "Réseau d'égout et épurations" selon Préavis 17/23 : Demande de crédit d'investissement campagne entretien réseaux EU et EC, accepté le 30 août 2023.

460.331.00 Amortissement épuration (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	14'500.-
Diminution	CHF	16'110.-
Au budget 2024	CHF	31'110.-

Ce compte comporte les amortissements du préavis de 2005 relatif aux travaux de mise en séparatif des conduites d'évacuation des eaux usées et des eaux claires (jusqu'en 2036 CHF 14'500.-), Travaux urgents Ch. de Crétolet, préavis 16/23 (jusqu'en 2033, CHF 3'260.-), Campagne entretien et ctrl réseaux EU / EC, préavis 17/23 (jusqu'en 2026, CHF 13'350.-).

460.352.00 Part à l'association – AIVM (Association intercommunale du Vallon du Mujon) (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	106'425.-
Augmentation	CHF	6'450.-
Au budget 2024	CHF	112'875.-

Cette augmentation est due à la hausse de la taxe à **CHF 175.-** par équivalent habitant. Ce montant comprend la taxe pour le traitement des micropolluants (2021, CHF 145.- ; 2022, CHF 155.-, 2023 165.- par EH). 645 équivalents habitants estimés.

460.434.02 Taxes annuelles (compte de produit)

Au budget 2023 adopté	CHF	172'775.-
Diminution	CHF	55'385.-
Au budget 2024	CHF	117'390.-

Cette taxe annuelle devrait correspondre à la taxe d'épuration facturée par l'AIVM en ajoutant la TVA de 8.1%. Dès lors, il faudrait facturer CHF 190.- par équivalent habitant. Pour 2024, la Municipalité a décidé de facturer uniquement CHF 182.- par EH au maximum. **Cette pratique génère un découvert de CHF 5'160.- pour 2024.** Dès 2025, il sera facturé le montant exigé par l'AIVM + le montant de la TVA.

Sur le budget 2023, le montant de CHF 172'775.- comprenait également les taxes d'entretien des canalisations EC-EU. Dès cette année, ces deux taxes se trouvent dans des comptes distincts.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

510 et 520 Enseignement primaire et secondaire (comptes de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	302'774.-
Augmentation	CHF	25'220.-
Au budget 2024	CHF	327'994.-

Les charges scolaires 2024 sont réparties en fonction du nombre d'élèves dans les deux cycles primaires et secondaires. Ces charges devraient s'élever à CHF 164'626.- (CHF 146'703.- en 2023) pour le primaire et CHF 87'603.- (CHF 89'062.- en 2023) pour le niveau secondaire. La participation aux frais de transport est de CHF 75'764.- (CHF 67'009.-) pour les deux cycles.

L'augmentation pour le primaire est due à l'intégration dans le budget de l'ASIOR des coûts relatifs à la construction du Collège de Montcherand et son exploitation pour six mois (ouverture pour les élèves à la rentrée 2024). La hausse est moins élevée que prévue pour Valeyres car la fin du remboursement de l'investissement de l'étape 5 béton de Chantemerle et des travaux faits au Pré Genevois génère une diminution de CHF 93'788.- pour l'ASIOR (CHF -5'260.- pour Valeyres). Les frais de transport sont estimés à la hausse car l'indice ASTAG devrait augmenter selon les spécialistes d'environ 5% en 2024. D'autre part, les abonnements financés pour les élèves utilisant les bus de lignes subiront également une hausse d'environ 2% en 2024.

6. POLICE

650 Défense contre l'incendie

650.352.00 Part au Centre de renfort (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	18'590.-
Augmentation	CHF	1'424.-
Au budget 2024	CHF	20'014.-

Notre participation au Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe (SDISPO) passe de CHF 27.42 en moyenne /par habitant (2023) à **CHF 28.28 en moyenne** /par habitant (2024). Pour Valeyres, cela représente un coût de CHF 33.03 par habitant. Selon les statuts et pour mémoire, le solde des charges est réparti selon le principe suivant : pour le 50% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le second 50%, au prorata de valeur du point d'impôt de chaque Commune membre de l'association.

660 Protection civile

660.351.00 Parts au canton (ORPC) (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	11'600.00
Augmentation	CHF	203.50
Au budget 2024	CHF	11'803.50

Notre participation ORPC (Organisation régionale de Protection civile) évolue de CHF 18.66/par habitant (2023) à **CHF 19.35**/par habitant (2024).

7. SECURITE SOCIALE

710 Service social

710.351.04 AJOVAL (Accueil de jour des enfants) (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	129'000.-
Diminution	CHF	8'307.-
Au budget 2024	CHF	120'693.-

Cette diminution correspond à la projection fournie par l'AJOVAL.

710.351.05 UAPE Unité d'accueil pour écoliers (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	85'500.-
Augmentation	CHF	52'952.-
Au budget 2024	CHF	138'452.-

Cette somme correspond à la garantie de déficit de la Commune communiquée par l'AJOVAL. Le nombre d'enfants inscrits à l'UAPE locale de Valeyres a augmenté significativement. De plus, des enfants habitant Valeyres, fréquentent une UAPE d'Orbe. Dès lors, le montant facturé en 2022 a été ajouté à la garantie de déficit des Renardeaux de CHF 113'452.-. En revanche, nous ne connaissons pas encore quelle sera l'influence de l'UAPE de Montcherand sur ce poste.

720.351.00 Etat de Vaud - Facture sociale

Au budget 2023 adopté	CHF	305'000.-
Diminution	CHF	6'133.-
Au budget 2024	CHF	298'867.-

Cette diminution correspond à la projection fournie par le Canton à la suite du rééquilibrage prévu dans le protocole d'accord Canton-Communes du 25 août 2020. La montant de participation des Communes à la cohésion sociale s'élève à CHF 790'754'500.- contre CHF 796'046'500.- en 2023.

8. SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux

Le service des eaux est également un domaine qui doit s'autofinancer. Là aussi, nous rencontrons un problème sérieux de couverture. Les produits ne couvrent pas les charges et nous avons dû **prélever CHF 15'730.-** sur le fonds de réserve pour équilibrer le compte. Pour rappel, ce fonds est destiné à financer les travaux de remplacement de conduites en éternit ou endommagées. Un maximum de deux francs au mètre cube + TVA 2,6%, comme indiqué dans l'annexe du règlement sur la distribution de l'eau, n'est malheureusement pas suffisant pour financer ce domaine. En 2024, tous les tarifs indiqués dans l'annexe seront facturés en ajoutant 2,6% de TVA. La Municipalité planche sur une modification de l'annexe qui sera présentée au Conseil général lors de la première séance en 2024.

810.312.01 Achat et consommation d'eau (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	74'000.-
Augmentation	CHF	5'310.-
Au budget 2024	CHF	79'310.-

Cette augmentation est due aux investissements effectués par le SIAERV qui se répercutent sur le prix d'achat de l'eau (voir préavis 02-23 Budget de fonctionnement 2024 SIAERV).

810.314.00 Entretien des raccordements & extension du réseau d'eau (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	13'500.-
Augmentation	CHF	4'900.-
Au budget 2024	CHF	18'400.-

Ce montant comprend l'entretien régulier des collecteurs CHF 10'000.-, le contrat d'entretien de Hinni CHF 3'400.- et la recherche de fuite pour CHF 5'000.-.

810.318.00 Honoraires + prestations de service (compte de charge)

Au budget 2023 adopté	CHF	200.-
Augmentation	CHF	10'000.-
Au budget 2024	CHF	10'200.-

A la suite du contrôle du service de la consommation, nous avons l'obligation légale d'élaborer un plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Un montant de CHF 30'000.- est estimé. Cette somme se partage entre les trois entités (SIAERV- Valeyres-sous-Rances et Rances). Ce plan devra être revu une fois par législature.

830 Service du gaz

830.411.01 Concession-redevance Gaz (compte de produit)

Au budget 2023 adopté	CHF	15'000.-
Augmentation	CHF	10'000.-
Au budget 2024	CHF	25'000.-

La rétrocession de Vo Energies Chaleur SA a été de CHF 25'160.05 en 2022. Ce montant nous a été versé en 2023. Dès lors, nous escomptons un montant de CHF 25'000.-. Pour rappel, nous touchons la différence entre le prix vendu et le prix de revient multiplié par le volume de gaz vendu.

III. Commentaires sur les sections du compte de fonctionnement

Un déficit budgétaire de **CHF 54'811.58** est présenté.

Dans ce budget, tous les domaines autofinancés (Service des eaux, ordures ménagères, Réseau d'égouts et d'épuration) sont déficitaires pour un montant de **CHF 27'265.- (1,22 point d'impôts** valeur 2022 CHF 22'297.-). Si **CHF 15'730.-** sont prélevés sur le fonds de réserve « service des eaux » 2820.04, **CHF 11'535.-** (8'295.- + 3'240.-) sont portés en réserve négative. Il s'agit d'une facture à régler dans les années à venir !

Un montant de **CHF 134'000.-** sur les fonds de réserve a été prélevé (**6 points d'impôt**). Il est entièrement couvert par la trésorerie courante, il s'agit de **CHF 21'000.-** sur le fonds de réserve informatique, **CHF 106'000.-** sur le fonds de réserve travaux futurs (**4,75 points d'impôt**), **CHF 7'000.-** sur le fonds de réserve amortissement des routes.

Municipale responsable : Anne Baumann